

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 mai 2021

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf Madame Florence DURIEUX et Monsieur Julien HEILIGENSTEIN.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU P.V. de la réunion du 7 avril 2021

II. DECISIONS DU MAIRE

III. AFFAIRES FINANCIERES

1. Souscription d'un emprunt
 - a. Prêt à long terme
 - b. Prêt relais
2. Approbation de devis
3. Remboursement par l'assurance
4. Renouvellement du contrat CEPAGE 2021-2026

IV. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME

1. Droit de Prémption Urbain (information)

V. TRAVAUX

1. Projet d'antenne-relais
 - a. Installation d'une antenne-relais
 - b. Signature d'une convention d'occupation du domaine public
2. Travaux sur escalier extérieur (accès sous-sol à l'école)

VI. DIVERS

---0000000---

I. APPROBATION DU PV de la réunion du 7 avril 2021

II. DECISIONS DU MAIRE

1. Avenant au contrat de location de la chasse

VU la délibération en date du 6 juillet 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au maire,

VU la délibération en date du 1^{er} février 2021 concernant la reprise des lots de chasse par M. Guillaume DE TURCKHEIM suite au décès de son père Gilbert DE TURCKHEIM.

Le Conseil Municipal PREND ACTE

- qu'un avenant pour la location de la chasse communale a été signé pour la durée restante du bail initial et prend en compte la réduction du loyer annuel.

2. Acquisition de chaises à la mairie

VU la délibération en date du 6 juillet 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au maire,

PREND ACTE,

- de l'acquisition de chaises pour la salle du conseil municipal pour un montant total de 3815 € HT soit 3828 € TTC auprès de l'entreprise TECHNO BURO avec siège à DUPPIGHEIM, 1 route de Schirmeck.

III. AFFAIRES FINANCIERES

1. Souscription d'un emprunt

Pascal MAEDER, adjoint, explique que pour financer les travaux de construction du nouvel atelier communal et préfinancer les subventions et le FCTVA il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de €. 500.000,00 : un prêt à long terme de 300.000,00€ et un prêt relais de 200.000,00€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des offres de financement établies par les établissements bancaires, et après en avoir délibéré, décide de :

- retenir l'offre du CREDIT MUTUEL DES LANDSBERG et de contracter auprès de cet établissement les emprunts suivants :

a) Prêt long terme :

Un prêt à taux fixe d'un montant de €. 300.000,00 sur une durée d'amortissement de 15 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : €. 300.000,00 (Trois cent mille Euros)
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux d'intérêt : 0,75 % l'an
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital par échéances trimestrielles constantes
- Frais de dossier : €. 300,00
- Point de départ de l'amortissement : dès signature du contrat

b) Prêt relais

Un prêt relais à taux fixe d'un montant de 200 000 € sur 2 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : €. 200.000,00
- Durée : 2 ou 3 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0,39% l'an
- Déblocage des fonds dès signature du contrat
- Remboursement in fine et par affectation obligatoire des subventions et de la TVA à percevoir.
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : €. 200,00

En outre, Le Conseil Municipal :

- charge et autorise le maire à signer les contrats faisant l'objet de la présente délibération et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats,
- confère au maire tous pouvoirs à cet effet,
- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

2. Approbation de devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise SPIE à SELESTAT du 19 avril 2021 pour le remplacement du signal piéton au niveau du passage à piétons rue de Saint Nabor, d'un montant de 1175 € HT.

3. Remboursement par l'assurance

Le Conseil Municipal approuve le remboursement par la Compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant total de €. 1623,50 en règlement du sinistre du 11 décembre 2020 concernant le remplacement d'arceaux rue de Saint-Nabor suite à un choc de véhicule.

Le maire est chargé d'établir le titre de recette correspondant.

4. Renouvellement du contrat CEPAGE 2021-2026

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien de l'éclairage public, la Commune de BERNARDSWILLER a souscrit avec la société ES Services Energétiques, un Contrat d'Eclairage Public d'Aide à la Gestion appelé couramment contrat CEPAGE. Le contrat en cours avait été conclu pour une durée de 5 ans et expire le 31 juillet 2021.

Le maire confirme que le service donne entière satisfaction et compte tenu de l'arrivée du terme, il propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et après délibération, DECIDE à l'unanimité :

- de conclure un nouveau contrat d'Eclairage Public d'Aide à la Gestion avec la Société ES Services Energétiques, pour une durée de cinq ans
- de fixer les modalités financières comme suit :
 - = phase 1 : montant forfaitaire de €. 500,00
 - = phase 2 :
 - volet gestion forfaitaire : prix annuel €. 2500,00 H.T. par an
 - volet maintenance éclairage public : €. 695,00 HT par tournée d'intervention,
 - volet intervention ponctuelle pour pose et dépose illuminations de Noël : €215,00 HT par illumination de Noël,
- de charger le maire de signer le contrat en question.

IV. AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME

1. Droit de préemption urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2021, la Commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER au Lieu-dit IM GRAUSS cadastrée Section 25 – N°99 et 100 avec une surface totale de 2,79 ares appartenant à M. Jean-Marc HALTER, Mme et M. Isabelle et Bernard HIRTZ, M. René HALTER et Mme Florence BUCHHOLZ.

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 13 rue de la Fontaine cadastrée Section 26 – N°199/6 et 228/6 avec une surface totale de 5,16 ares appartenant à M. Jacqui KLEIN.

- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER rue Sainte-Odile cadastrée Section 8 – N°52 et 136/52 avec une surface totale de 2,05 ares appartenant M. Raymond FRITZ, Mme Joséphine FRAULOB FRITZ, Mme Marie-Thérèse FRITZ, M. Robert FRITZ, Mme Maria KIRMANN FRITZ, Mme Odile CAZALOU FRITZ et M. Alfred FRITZ.
- Vente de lots de copropriétés situés à BERNARDSWILLER 9 rue de la Schwemm (un appartement de 87,81m² et un garage) prélevés sur les immeubles cadastrés Section 26 – N°345/ 237, 352/237 et 353/237 appartenant à Madame Paule MAS.
- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER au Lieu-dit IM SEETEL cadastrée Section 24-N°171/55 avec une surface totale de 11,25 ares appartenant à Mme Sabine DEIBER, Mme Isabelle WOLFER et Mme Marie-Rose WOLFER.

Après transmission à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour instruction et décision, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

V. TRAVAUX

1. Projet d'antenne-relais

a. Installation d'une antenne-relais

Le maire rappelle que la société FREE MOBILE a sollicité la commune pour implanter une antenne-relais pour contribuer à la couverture de BERNARDSWILLER en 3G, 4G et prochainement en 5G. Cet équipement serait situé sur la parcelle Section 35 – N°111 appartenant à la commune (à proximité de la salle des fêtes) et serait régi par une convention d'occupation du domaine public. La société Free Mobile verserait une redevance annuelle à la commune de 3000€.

La commune a demandé à l'Agence Nationale des fréquences un relevé des ondes sur la commune afin de disposer d'un état initial du niveau d'émission d'ondes mais le maire précise bien que l'Agence Nationale des fréquences ne peut pas se prononcer sur une estimation une fois l'antenne-relais installée. La seule information disponible est qu'une augmentation du niveau d'émission des ondes sera à prévoir à l'arrivée de la 5G.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu les explications du maire

CONSIDERANT le manque d'informations objectives concernant le niveau d'émission des ondes,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de refuser l'implantation d'une antenne-relais sur la parcelle située Section 35 – N°111.

b. Signature d'une convention d'occupation du domaine public

VU la décision ci-dessus de ne pas installer d'antenne-relais,

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- de ne pas signer la convention d'occupation du domaine public avec la société FREE MOBILE.

2. Travaux sur escalier extérieur (accès sous-sol à l'école)

Le maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le mauvais état de l'escalier d'accès au sous-sol de l'école primaire, qui constitue également une sortie de secours à partir des sanitaires de ce même sous-sol.

L'escalier était carrelé. Pour éviter les chutes pour les personnes et notamment les enfants, le carrelage avait été enlevé.

Le maire propose de carrelé à nouveau l'escalier et de prévoir un revêtement antidérapant.

Un devis de l'entreprise COSSUTTA de Barr a été réceptionné en mairie.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU les explications du maire,
DECIDE à l'unanimité :

- de procéder aux réparations nécessaires de cet escalier et de le carreler à nouveau,
- d'approuver le devis de l'entreprise COSSUTTA de BARR d'un montant HT de 2450€,
- de charger le maire de signer le devis et d'engager les travaux.

VI. DIVERS

1. Travaux de la liaison cyclable Ottrott – Bernardswiller

Les travaux sont terminés. Le maire informe le conseil municipal que des retouches sur le tronçon vers Ottrott sont prévues et que 15 mètres d'enrobé sont à reprendre.
Une signalétique complémentaire sera mise en place prochainement par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

2. Travaux au réservoir d'eau vers Saint-Nabor

Le maire informe le conseil municipal que des travaux de réhabilitation intérieure et extérieure du réservoir d'eau de Bernardswiller ont commencé la semaine du 26 avril.

3. Déploiement du gaz à Bernardswiller

Le maire rappelle que les travaux pour la desserte en gaz naturel de la commune débuteront mi-mai. Ils débuteront par la rue de l'Eglise, la rue Sainte-Odile et la rue de l'Ecole en juillet.

4. Cérémonie du 8 Mai

Dans le cadre de la commémoration du 8 Mai, une cérémonie avec un dépôt de gerbe au monument aux morts se déroulera le samedi 8 mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, cette cérémonie aura lieu dans un format très restreint sans présence du public.

5. Concours jardins et balcons fleuris

Laurence Rufi, adjointe, présente le concours des jardins et balcons fleuris organisé cette année à Bernardswiller.
Un flyer de présentation sera distribué aux habitants début mai.

6. Plantations des fleurs

Le vendredi 21 mai après-midi à partir de 13h30 les conseillers municipaux disponibles sont conviés à participer au fleurissement de la commune avec les ouvriers communaux.

7. Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Après report, les dates des élections régionales et départementales ont été fixées aux dimanches 20 et 27 juin 2021.
La commune devra prévoir deux bureaux de vote.
Un appel à des assesseurs en dehors des membres du conseil municipal est lancé par le maire auprès des conseillers présents.

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20210503-20210503-AI
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021



Le maire

Commune de Bernardswiller -PV 20210503

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20210503-20210503-AI
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021